

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **12^e** jour du mois d'**août** de l'an **2024**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Joël Nadeau, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

Absence : M. Adrien Beaudoin, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 05 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-08-150

1.1 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE le point 3.6 « Élection de la préfecture de la MRC des Sources au suffrage universel » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point 4.2 « Avis de motion et dépôt de projet de Règlement 2024-06 modifiant et abrogeant le règlement 2020-06 relatif à une politique incitative à l'achat de couches lavables et réutilisables » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point 4.3 « Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2024-07 – Politique incitative à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables modifiant et abrogeant le règlement 2022-07 relatif à une politique incitative à l'achat de produits d'hygiène féminine durables » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point 8.3 « Appui au projet du circuit court « Terroir des Sources » du Centre d'action bénévole des Sources » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Juillet 2024
- 3.2. Journal de facturation – Juillet 2024

- 3.3. Colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec – Inscription de la direction générale
- 3.4. Confirmation de la contribution gouvernementale de la TECQ 2024-2028
- 3.5. Demande d'autorisation pour l'Opération coup de cœur 2024 du Centre d'action bénévole des Sources
- 3.6. *Élection de la préfecture de la MRC des Sources au suffrage universel*

4. LÉGISLATION

- 4.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement de contrôle intérimaire 2024-05 interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation sur l'ensemble du territoire de Saint-Camille
- 4.2. *Avis de motion et dépôt de projet de Règlement 2024-06 modifiant le règlement 2020-06 relatif à une politique incitative à l'achat de couches lavables et réutilisables*
- 4.3. *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2024-07 – Politique incitative à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables modifiant et abrogeant le règlement 2022-07 relatif à une politique incitative à l'achat de produits d'hygiène féminine durables*

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1. Renouvellement de l'Entente de Services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1. Octroi d'un contrat aux Entreprises François Grimard pour le remplacement d'un ponceau dans le rang 2 et 3

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Liste des permis émis du mois de juillet 2024
- 8.2. Appui à la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille pour un dépôt de projet de motel agricole dans le Fonds région et ruralité
- 8.3. *Appui au projet circuit court « Terroir des Sources » du Centre d'action bénévole des Sources*

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1. Fête nationale – États des résultats 2024
- 9.2. Court-circuit d'art 2024 – Demande de soutien financier
- 9.3. Autorisation de demander des soumissions pour l'acquisition de panneaux acoustiques au Toit des Quatre-Temps ainsi que pour la réfection du terrain de balle

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

11. CORRESPONDANCE

- 11.1. Copie de la correspondance

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2024-08-151

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

*Il est proposé par Joël Nadeau
Appuyé par Enzo Marceau*

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Une citoyenne demande la possibilité d'ajouter un tronçon au sentier familial afin d'ajouter une boucle à partir du sentier de la tourbière. La demande sera déposée au comité de citoyens et citoyennes de la Politique familiale municipale et MADA.

Un citoyen demande de l'information concernant la démarche de consultation de la Municipalité pour le développement et l'aménagement du territoire.

3 Administration générale et financement

2024-08-151

3.1 Adoption des comptes à payer – Juillet 2024

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 6 juillet au 9 août 2024 au montant de cinquante et un mille cinq cent soixante-huit dollars et cinquante-deux sous (51 568,52 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Juillet 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de juillet 2024 déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

2024-08-152

3.3 Colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec – Inscription de la direction générale

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Julie Vaillancourt, à participer au Colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu le 14 septembre prochain, au coût de cent quarante-neuf dollars et quarante-sept sous (149,47 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE

3.4 Confirmation de la contribution gouvernementale de la TECQ 2024-2028

La direction générale dépose la correspondance confirmant la contribution gouvernement de la TECQ 2024-2028 au montant de six cent vingt-deux mille deux cent soixante-treize dollars (622 273 \$).

2024-08-153

3.5 Demande d'autorisation pour l'Opération coup de cœur 2024 du Centre d'action bénévole des Sources

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole des Sources (CAB) tiendra sa 23^e édition de l'Opération coup de cœur le 18 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le CAB demande l'autorisation de collecter des dons au coin des rues Miquelon et Desrivières le 18 octobre 2024, entre 6 h 30 et 9 h 30;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise le Centre d'action bénévole des Sources à tenir son activité Opération coup de cœur, au coin des rues Miquelon et Desrivières, le 18 octobre prochain, afin de solliciter des dons.

ADOPTÉE

2024-08-154

3.6 Élection à la préfecture de la MRC des Sources au suffrage universel

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC des Sources est actuellement élu par les maires et mairesses des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'élection au suffrage universel du préfet permettrait une plus grande participation démocratique et représentative des citoyens de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le suffrage universel renforcerait la légitimité du préfet en tant que représentant de l'ensemble des citoyens et citoyennes de la MRC;

CONSIDÉRANT l'enjeu des responsabilités croissantes des municipalités, qui rend difficile, par un maire déjà débordé au niveau local, de supporter l'ampleur de la tâche que représente le rôle de préfet;

CONSIDÉRANT QUE lors des élections générales de 2021, dix-huit (18) MRC au Québec ont adopté l'élection de leur préfet au suffrage universel avec succès;

CONSIDÉRANT QUE ce changement doit s'opérer avant le 1^{er} mai de l'année des élections municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille souhaite promouvoir une gouvernance transparente et inclusive;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille demande formellement au conseil de la MRC des Sources de modifier le mode d'élection du préfet pour qu'il soit dorénavant élu au suffrage universel;

QUE cette résolution soit transmise au conseil de la MRC des Sources pour qu'elle soit étudiée et mise en application dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

4.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement de contrôle intérimaire 2024-05 interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation sur l'ensemble du territoire de Saint-Camille

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **M. Enzo Marceau** qu'à une séance subséquente le projet de Règlement de contrôle intérimaire 2024-05 interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation sur l'ensemble du territoire de Saint-Camille.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement de contrôle intérimaire 2024-05 interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation sur l'ensemble du territoire de Saint-Camille.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

4.2 Avis de motion et dépôt de projet de Règlement 2024-06 modifiant et abrogeant le règlement 2020-06 relatif à une politique incitative à l'achat de couches lavables et réutilisables

Un avis de motion est par la présente donné par la conseillère **Mme Martine Lanctôt** qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2024-06 modifiant et abrogeant le Règlement 2020-06 relatif à une politique incitative à l'achat de couches lavables et réutilisables.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement 2024-06 modifiant et abrogeant le Règlement 2020-06 relatif à une politique incitative à l'achat de couches lavables et réutilisables.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

4.3 Avis de motion et dépôt de projet de Règlement 2024-07 – Politique incitative à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables modifiant et abrogeant le règlement 2022-07 relatif à une politique incitative à l'achat de produits d'hygiène féminine durables

Un avis de motion est par la présente donné par la conseillère **Mme Martine Lanctôt** qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2024-07 – Politique incitative à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables modifiant et abrogeant le Règlement 2022-07 relatif à une politique incitative à l'achat de produits d'hygiène féminine durables.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose projet de Règlement 2024-07 – Politique incitative à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables modifiant et abrogeant le Règlement 2022-07 relatif à une politique incitative à l'achat de produits d'hygiène féminine durables.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-08-155

5.1 Renouvellement de l'Entente de Services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne a une nouvelle Entente de Services aux personnes sinistrées;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente est en vigueur et qu'il est opportun de renouveler notre entente, notamment en cas de sinistre;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son entente de Services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne.

QUE le maire, M. Philippe Pagé, et la directrice générale, Mme Julie Vaillancourt, soient autorisés à signer l'Entente de Services aux sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2024-08-156

6.1 Octroi d'un contrat aux Entreprises François Grimard pour le remplacement d'un ponceau dans le 2^e et 3^e rang

CONSIDÉRANT QU'un ponceau s'est affaissé dans le 2^e et 3^e rang et que celui-ci nécessite des réparations;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité donne le contrat de remplacement d'un ponceau dans le 2^e et 3^e aux Entreprises François Grimard inc., au coût de dix mille cinq cent quarante dollars (10 540 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de juillet 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés en juillet 2024.

2024-08-157

8.2 Appui à la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille pour le dépôt d'un projet de motel agricole dans le Fonds région et ruralité

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille demande l'appui de la Municipalité afin de déposer un projet dans le Fonds région et ruralité, Fonds pour l'émergence de projet, pour la préparation et la mise en place d'un motel agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à différents objectifs de la planification stratégique de la Municipalité du canton de Saint-Camille.;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aussi aux objectifs du Plan de développement d'une communauté nourricière de la Municipalité;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal de Saint-Camille appuie la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille dans le dépôt de son projet de motel agricole dans le Fonds région et ruralité, Fonds pour l'émergence de projet.

ADOPTÉE

2024-08-158

8.3 Appui au projet du circuit court « Terroir des Sources » du Centre d'action bénévole des Sources

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Centre d'action bénévole des Sources concernant son projet de circuit court « Terroir des Sources »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil favorisent l'agriculture de proximité et l'achat de produit locaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet est embryonnaire et que certains détails seront fournis dans un second temps;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal donne son appui au projet du circuit court « Terroir des Sources » du Centre d'action bénévole des Sources puisque celui favorise

l'agriculture de proximité ainsi que l'achat de produits locaux aux résidents et résidentes du territoire de la MRC des Sources.

QUE le Centre d'action bénévole des Sources informe la Municipalité de l'avancement du projet au moment opportun.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 Fête nationale – État des résultats 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des résultats 2024 de la Fête nationale. L'événement a généré un léger déficit de six cent vingt dollars (620 \$) qui sera pris à même le Fonds de la Fête nationale.

2024-08-159

9.2 Court-circuit d'art 2024 – Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT QUE la demande de participation financière pour le Court-circuit d'art 2024;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité participe financièrement au Court-circuit d'art 2024 au montant de cent dollars (100 \$) qui aura lieu les fins de semaine du 14 et 15 septembre puis le 21 et 22 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-08-160

9.3 Autorisation de demander des soumissions pour l'acquisition de panneaux acoustiques dans le Toit de Quatre-Temps ainsi que pour la réfection du terrain de balle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention pour l'acquisition de panneaux acoustiques dans le Toit des Quatre-Temps ainsi que pour la réfection du terrain de balle;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à demander des prix pour l'acquisition de panneaux acoustiques dans le Toit des Quatre-Temps ainsi que pour la réfection du terrain de balle.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question des personnes présentes.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

2024-08-161

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 26.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire